



Conseil municipal de décembre 2013

Avis sur le rapport d'information 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Intervention de Stéphane Prat pour le groupe EELV

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

La présentation du rapport annuel d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable mérite d'être remise dans le contexte des mobilisations sur l'eau qui se sont déroulées cette année. En effet, la campagne Right2Water a permis à une initiative citoyenne européenne de réunir plus de 1,8 millions de signatures pour demander aux institutions de l'UE de considérer l'eau non comme une marchandise mais comme un bien commun de l'humanité.

En 2008, c'est sur la base de cette considération que nous nous étions engagés à envisager un retour de la gestion de l'eau en régie publique, notamment à l'occasion, en 2010, de la fin de la délégation de service public liant le SEDIF à Véolia.. Nous avons été profondément choqués de constater que c'est une nouvelle délégation de service public à

Véolia qui a triomphé alors même que la gauche disposait, sur le papier, de la majorité permettant un vote favorable à ce retour en régie publique.

La création de la communauté d'agglomération Seine-Amont était l'occasion de ce retour en régie publique au niveau de l'intercommunalité. En effet, la création ou l'extension d'une intercommunalité et le transfert de la compétence « eau », même si les communes parties prenantes sont déjà adhérentes à un syndicat, emporte retrait du dit syndicat. C'est la position que nous avons soutenue lors de la création de la CASA. Nous sommes donc intervenus, ici au conseil municipal, au conseil communautaire, mais aussi en faisant signer des pétitions, pour que nos communes et notre communauté d'agglomération se portent candidates pour être partie prenante de l'étude opérationnelle de la Région sur les moyens juridiques, techniques et financiers de ce retour en régie publique. C'est ce qui, finalement, a été fait et nous nous en félicitons. Bien évidemment, si la métropole de Paris voit le jour, la question va à nouveau se poser et il faudra que toutes celles et ceux qui sont pour ce retour en régie publique pèsent de tout leur poids.

Pour rappel, la gestion en régie publique a pourtant assez d'atouts pour vous séduire autant que nous : prix de l'eau inférieur de 27% en moyenne à une délégation de service public, meilleur entretien du réseau, meilleure prise en compte des personnes et ménages en situation difficiles, ses avantages sont nombreux. Les villes et communautés ayant mis en place le retour en régie publique sont tout à fait satisfaites : l'exemple de l'eau démontre que la gestion en régie d'un service public peut être à la fois moins coûteuse et plus performante qu'une délégation de service public. De quoi renverser bien des a priori.

Le présent rapport souligne d'ailleurs ces différences entre les deux modes de gestion :

Le prix du mètre cube d'eau à Ivry est de 4.12 euros. Pour rappel, le prix de l'eau à Paris, qui comme chacun sait est repassé en régie municipale, est de 3.11 euros/m³, soit 25% moins cher ! Concernant une éventuelle tarification sociale de l'eau, le SEDIF confirme que c'est un syndicat tenu par la droite ! En effet, comme le mentionne le rapport de cette année, notre conseil municipal s'était prononcé en octobre 2012 en faveur d'une tarification éco-solidaire et demandait au président du SEDIF, M. Santini, de la mettre en œuvre. Effectivement, dans le cadre d'une tarification éco-solidaire, les premiers m³, correspondant aux besoins vitaux, sont gratuits. Pour inciter à la sobriété, le tarif augmente par paliers successifs. A partir d'un certain niveau de consommation, une surtaxe est appliquée. Pour plus d'équité, il est également possible d'instaurer un tarif différencié en fonction de l'usage (domestique ou professionnel) et de supprimer l'abonnement (ou part fixe), qui pénalise les petits consommateurs.

L'absence de réponse du SEDIF le prouve : une tarification « éco-solidaire » ne peut voir le jour que si elle est appliquée dans le cadre d'une gestion publique de l'eau, où le profit n'existe pas. Remarquons également qu'en dépit de la promulgation de la loi Brottes du 15 avril 2013, le SEDIF n'a toujours pas proposé d'expérimentation sur une tarification sociale de l'eau.

D'un point de vue écologique, le syndicat ne s'est pas plus engagé à installer un programme de détection des substances médicamenteuses présentes dans l'eau alors que nous l'avons plusieurs fois réclamé au sein de ce conseil. Pourtant la pollution médicamenteuse a un impact non négligeable sur la biodiversité de nos cours d'eau et pourrait évidemment à terme poser des problèmes de santé publique. Le principe de précaution doit jouer à fond.

Si le service rendu par Véolia n'est pas satisfaisant au niveau du prix de l'eau, il en va de même avec l'entretien du réseau. En effet le rendement du réseau est un bon indicateur de la rénovation du réseau. Or celui-ci est en baisse par rapport à l'année dernière, comme on peut le lire dans le rapport d'activité de l'entreprise. Il se dégrade de 0.7% entre 2011 et 2012 ce qui prouve que Véolia n'investit pas assez pour mieux préserver ses marges, dans une démarche purement capitaliste qui ne convient pas à la gestion d'un bien public comme l'eau.

Pour conclure je rappellerai que le retour en régie publique constitue également un enjeu important de gouvernance démocratique. A ce niveau, le fonctionnement du SEDIF reste des plus obscurs.

Par conséquent notre groupe s'abstiendra sur l'article 1 mais votera favorablement à l'article 2 concernant la demande d'explications au SEDIF sur son positionnement quant à l'expérimentation d'une tarification sociale ou éco-solidaire de l'eau.

Je vous remercie.